



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Études et Aménagement Durable - Mission Immobilier Foncier et Procédures

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE

Communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay sur Seine, Pierrelaye, Méry sur Oise, St Ouen l'Aumône et Taverny

Par arrêté n° 2019-15197 en date du 30 avril 2019, le Préfet a prescrit à la demande et au profit du Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement forestier, valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye, Méry-sur-Oise, St-Ouen-l'Aumône et d'une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, St-Ouen-l'Aumône et Taverny.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact ayant fait l'objet d'un avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France.

Ces enquêtes se dérouleront du mercredi 05 juin au vendredi 05 juillet 2019 inclus (31 jours consécutifs).

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance des dossiers en mairies de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Méry-sur-Oise, St-Ouen-l'Aumône et Taverny et au siège du SMAPP et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux. Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit, en mairies, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera aux registres des enquêtes.

Le public pourra également consigner ses observations sur le projet, par voie électronique à l'adresse suivante : foret-plaine-de-pierrelayebessancourt@enquetepublique.net et sur le registre dématérialisé via le site internet : <http://foret-plaine-de-pierrelayebessancourt.enquetepublique.net>.

Les dossiers d'enquêtes pourront être consultés via le site internet visé ci-dessus et sur un poste informatique mis à disposition du public au Syndicat mixte d'aménagement pour la plaine de Pierrelaye (SMAPP) – Hôtel du Département, 2, avenue du parc, 95000 CERGY - Bâtiment D - 1^{er} étage du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

M. Serge DUSSOULIER, Officier de la Marine nationale assistant en environnement industriel, en retraite, est nommé commissaire enquêteur pour conduire ces enquêtes.

Il se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux lieux, dates et heures précisées ci-après :

SMAPP :

mercredi 05 juin 2019 de 9h à 12h
mercredi 19 juin 2019 de 9h à 12h
vendredi 05 juillet 2019 de 14h à 17h

Mairie de Méry-sur-Oise :

14 avenue Marcel Perrin
samedi 8 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mairie de Saint-Ouen-l'Aumône :

2 Place Pierre Mendès France
jeudi 13 juin 2019 de 16h00 à 19h00

Mairie de Frépillon :

2 rue du Coudray
samedi 22 juin 2019 de 8h30 à 11h30

Mairie de Pierrelaye :

42 rue Victor Hugo
mardi 2 juillet 2019 de 15h30 à 18h30

Mairie de Bessancourt :

Place du 30 Août
mardi 11 juin de 14h30 à 17h30

Mairie de Taverny :

2 Place Charles de Gaulle
samedi 15 juin de 9h00 à 12h00

Mairie d'Herblay-sur-Seine :

43 rue du Général de Gaulle
vendredi 28 juin de 8h30 à 12h30

En complément des dossiers déposés en mairies et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées à Mme LOCATELLI, Directrice du Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye (SMAPP) – Hôtel du Département, 2, avenue du parc, 95 000 CERGY.

Les conclusions émises par le commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux mairies concernées.

Elles seront également diffusées sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise, <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Milieus-naturels/Les-Forets/Projet-d-amenagement-de-foret-de-la-Plaine-de-Pierrelaye>

Ces enquêtes pourront être suivies de deux arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye et St-Ouen-l'Aumône et de cessibilité.